

Monsieur le Maire,  
Madame l'Adjointe au Maire,  
Monsieur l'Adjoint au Maire,  
Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller

Le bulletin municipal de septembre consacrait une page entière à la présentation de la supérette SPAR inaugurée le 2 septembre dernier, c'était un signe d'encouragement pour les deux gestionnaires de cette franchise.

Malheureusement en ce même numéro de septembre ce signe d'encouragement était contredit en dernière page par un rappel des programmes du bus communal invitant les habitants à aller faire leurs courses aux hypermarchés Leclerc et Auchan.

On aurait pu penser qu'il s'agissait d'une erreur due à une non rectification de la maquette habituelle du bulletin municipal.

Malheureusement le numéro d'octobre reprend en dernière page cette incitation faite aux habitants à aller faire leurs courses dans ces deux mêmes hypermarchés, **il ne s'agit donc pas d'une erreur.**

Ce programme de déplacement du bus ainsi répété a donc **un sens symbolique fort** : par cette invitation la municipalité montre qu'elle ne croit ni au développement de cette supérette SPAR ni à sa capacité à satisfaire les besoins des habitants.

En conclusion, afin de montrer que la municipalité croit au projet de Raphaël et Romain Boyer, **j'interviens auprès de vous afin que vous demandiez au rédacteur en chef du bulletin municipal de supprimer ces invitations à la fréquentation des hypermarchés du voisinage.**

Indépendamment de toute considération économique ou pratique que vous ne manquerez pas de m'objecter j'insiste pour affirmer **qu'il s'agit avant tout d'un symbole destiné à montrer que la municipalité accorde sa confiance à l'entreprise qu'elle a encouragé à s'installer.** Vous connaissez comme moi la force des symboles en économie comme en politique.

Je vous remercie pour la suite que vous voudrez bien donner à ma requête,

Avec mes respectueuses salutations,



Bernard Le Lann

A Pompignac, le 21 octobre 2018